



Recours possible non versement des indemnités de retraite

Par ADS

Bonjour,

Je me permets de poster ma question ici car j'aimerais aider mes parents.

Ma mère est arrivée récemment à la retraite à 67 ans, seulement voilà elle n'a toujours pas touché sa retraite depuis plus de 4 mois et la CARSAT semble peiner à communiquer à CARPIMKO les décomptes de ses trimestres malgré la communication de toutes les pièces par mes parents.

Mes parents ont écrit au président de la république, sans réponse et ils cherchent désespérément à s'en sortir.

Ce délai occasionne un préjudice à mes parents, qui sont obligés d'emprunter pour pallier à ces difficultés.

Quels recours disposent ils pour faire valoir leur préjudice ?

Peuvent ils bénéficier d'une assistance juridique quelconque ?

En vous remerciant

Par ESP

Bienvenue

Il est difficile de répondre.

N'hésitez pas à saisir les médiateurs des 2 caisses et si besoin ensuite, le défenseur des droits.

[url=https://www.defenseurdesdroits.fr/#:~:text=appeler%20directement%20le%20D%C3%A9fenseur%20au,droit%20pr%C3%A8s%20de%20chez%20vous.]https://www.defenseurdesdroits.fr/#:~:text=appeler.[/url]

Par isernon

bonjour,

il est conseillé de faire sa demande de retraite au moins 6 mois avant le départ souhaité.

salutations